

Marie-Noëlle BATTISTEL

Députée de l'Isère

Vice-Présidente de

Commission des affaires économiques

Délégation aux droits des femmes

Monsieur Pierre-Olivier CAVEY
Directeur des études et des campagnes
Ligue de défense des conducteurs

23 avenue Jean-Moulin
75014 PARIS

Le 13 avril 2018,

Nos réf. : AR/CIR/30.03 1803



Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous me faites parvenir le bulletin d'information de votre association au sujet de la décision du Gouvernement de réduire la vitesse maximum de circulation à 80 km/h sur le réseau secondaire. Soyez assuré que je suis sensible à cette situation.

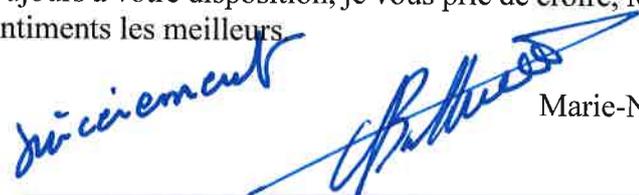
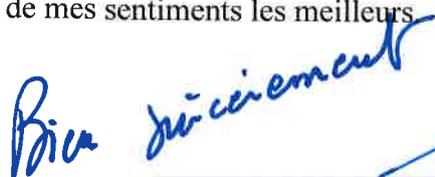
Le 9 janvier dernier, le Gouvernement a en effet annoncé l'abaissement de la limitation de vitesse sur le réseau secondaire afin de faire baisser la mortalité sur les routes. Chaque année, ce sont près de 80 000 personnes qui subissent des accidents corporels sur notre réseau routier, faisant plus de 30 000 blessés et 3500 morts. Je pense qu'il est nécessaire d'engager des mesures efficaces pour lutter contre ce fléau.

Après avoir beaucoup diminué au début des années 2000, la mortalité sur les routes ne diminue plus depuis plusieurs années. Au contraire, depuis 3 ans, la mortalité augmente. Si des études scientifiques font le lien entre la vitesse et la mortalité sur les routes, d'autres facteurs entrent également en compte comme l'alcool, la drogue, la fatigue au volant ou l'état des routes et des réponses adaptées doivent être proposées.

Limiter l'ensemble du réseau secondaire à 80 km/h ne me semble pas être une solution efficace et adaptée. Si certaines portions particulièrement dangereuses nécessitent une diminution de la vitesse maximum autorisée, cette mesure n'est pas justifiée sur de nombreuses autres portions qui ne présentent pas de danger particulier. Je regrette donc à la fois le caractère automatique de la mesure et l'insuffisance des décisions prises. La réalisation d'aménagements de sécurité sur les zones les plus accidentogènes me semble par exemple être une mesure prioritaire en matière de sécurité routière. Le Gouvernement a pris une autre option. Croyez bien que je le regrette.

Je demande donc que cette mesure fasse l'objet d'une évaluation précise afin de pouvoir l'adapter si on observe son inefficacité. N'hésitez pas à reprendre contact si vous le souhaitez ou le jugez utile.

Restant toujours à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Noëlle BATTISTEL